



ARR-VOIRIE-TEMP 2024/166

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISoire DE CIRCULATION

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU la demande du Collège Louis Armand pour le cross du jeudi 03 octobre 2024
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser le parcours et ses participants, pour le déroulement du cross du collège

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pendant la journée du jeudi 03 octobre 2024 de 8 h 00 à 16 h 00, la circulation sera fermée à tous les véhicules sur l'Avenue des Ebeaux, du carrefour de la Rue du Stade jusqu'au carrefour avec la Rue des Prés Longs, et sur la Rue des Prés Longs tout le long du cimetière (cf plan en annexe).

ARTICLE 2 :

Un dévoiement sera mis en place par la Rue des Grands Champs via la Route d'Annecy (RD 1201). Les barrières, signalisations et pré-signalisations de police seront positionnées de part et d'autre pour former un périmètre de protection de la course, par les services techniques de la commune et le personnel encadrant du collège.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 4 :

L'organisateur sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le principal du Collège Louis Armand de Cruseilles,
 - La Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 09 septembre 2024

Madame Le Maire,

Sylvie MERMILLOD



Affiché le : 12 SEP. 2024

